

Tribunal de la concurrence—Loi

graves lacunes, c'est que les associations de fabricants et d'autres ont participé activement à son élaboration. Ce sont ceux-là même contre les excès desquels ce projet de loi devait protéger les consommateurs qui l'ont rédigé.

La loi régissant la concurrence ne va pas empêcher un petit nombre de familles de contrôler de plus en plus l'économie. Elle ne fera rien non plus pour empêcher les sociétés pétrolières, par le biais de leurs raffineries, de restreindre les approvisionnements destinés aux négociants indépendants, comme elles le font actuellement. Elle ne fera rien non plus pour empêcher l'exploitation induite des consommateurs. Elle ne fera rien non plus pour protéger efficacement les droits de la population.

Quand j'ai traité de ce projet de loi au début de la semaine, j'ai décrit ce qui se passait au sein de notre société. J'ai signalé que de moins en moins de personnes accaparent de plus en plus de propriété, et que cela crée de sérieux problèmes lorsque des organismes non financiers achètent des institutions financières. Quand ces organismes non financiers empruntent de l'argent de leurs filiales, les droits et les intérêts des déposants et des petits investisseurs ne sont pas protégés. L'enquête sur les banques a révélé que c'est l'une des raisons pour lesquelles deux importantes banques de l'Ouest du Canada ont fait faillite l'automne dernier. Le risque est toujours là et le projet à l'étude ne prévoit rien pour l'éviter.

• (1700)

Bien peu de députés conservateurs ont pris la parole, et certains parmi ceux qui l'ont fait ont affirmé que le problème ce n'était pas la question de la propriété. D'après eux, quel que soit le propriétaire d'une institution financière, l'essentiel est que le gouvernement applique la réglementation qui protège le petit investisseur ou les déposants de cet établissement. Or, l'enquête qui se déroule actuellement sur les faillites bancaires démontre que nos règlements n'ont pas réussi à prévenir ces faillites. Ils n'ont pas réussi à empêcher que s'effectuent des transactions entre initiés entre la Banque Commerciale, la Norbanque et quelques-uns de leurs associés. En outre, la chose s'est compliquée du fait que l'actuel gouvernement conservateur et l'ancien gouvernement fédéral n'avaient pas fourni à l'inspecteur général des banques le personnel qu'il réclamait pour appliquer les règlements. Autrement dit, le gouvernement refusait de donner à l'inspecteur général les ressources qui lui auraient permis de prévenir cette situation en appliquant les règlements. Voilà pourquoi nous devons nous inquiéter devant un projet de loi aussi timide, sachant que les règlements ont été insuffisants par le passé et que le gouvernement n'avait pas prévu les ressources financières pour les appliquer.

Un autre problème vient du fait de la concentration sans cesse croissante des entreprises. Ainsi, non seulement les prises de décisions sont le fait d'une poignée de personnes, mais la qualité de la gestion en souffre, car elle échappe à ceux qui ont une bonne connaissance de l'entreprise et passe aux mains de personnes plus familières avec les tractations boursières et les échappatoires fiscales qui leur permettent de s'assurer la mainmise sur l'entreprise. Par exemple, la société MacMillan Bloedel n'est plus dirigée par des gens qui connaissent bien l'industrie du bois d'oeuvre. La Noranda, au bord d'une crise financière, n'est plus administrée par des gens qui connaissent son secteur d'activité. Elle est en fait dirigée par un groupe de

personnes dont l'objectif est d'accroître l'envergure de leur société de gestion. C'est pour toutes ces raisons que ce projet de loi ne répond pas aux besoins.

Par ailleurs, il illustre assez bien comment le Parlement peut agir avec incohérence. Les libéraux ont dit qu'ils étaient en faveur d'une mesure sur la concurrence. Les conservateurs ont aussi affirmé qu'ils favorisaient une mesure sur la concurrence. C'est pourtant une mesure timide que nous avons encore devant nous. Quand les libéraux étaient au pouvoir, il y a eu cinq tentatives pour faire adopter une loi de la concurrence, et une seule a réussi. Elle s'est traduite par une mesure sans force. Les conservateurs nous ont maintenant présenté une nouvelle mesure anémique. Si les trois partis de la Chambre sont favorables à une législation musclée de la concurrence, pourquoi ne pas l'avoir? Pourquoi, après 15 ans de tentatives, n'avons-nous pas élaboré une législation à laquelle les trois partis se disent favorables? La réponse, c'est soit que les partis ne sont pas sincères, soit que le pouvoir de ceux qui sont visés est si énorme que le gouvernement du jour, qu'il soit libéral ou conservateur, n'ose pas prendre le risque politique, manifester la volonté politique de mettre en place une loi à laquelle il se dit favorable.

Cela me fait penser aux prises de positions des partis en faveur des fonctionnaires. Lors de la dernière campagne électorale, les conservateurs ont dit qu'ils étaient d'accord avec ces droits. Les libéraux ont dit la même chose. Pourtant, quand l'un de ces deux partis est au gouvernement, il ne légifère pas sur la question. Ce qui se passe donc, c'est que les partis font campagne sur des programmes et des politiques qu'ils ne réalisent pas en fait une fois rendus au pouvoir. Le gouvernement conservateur a fait campagne sur les droits politiques des fonctionnaires. Il est maintenant au pouvoir depuis près de deux ans, et il n'a rien fait. Le parti conservateur a fait campagne en faveur d'une loi efficace de la concurrence. Là encore, on ne nous propose pas de loi efficace sur la concurrence.

Je m'aperçois que mon temps de parole est presque expiré, mais je voudrais ajouter une chose. La crédibilité de la Chambre dans le cadre de la réforme parlementaire doit se jouer sur le fait que les députés gouvernementaux de l'arrière-ban ont ou n'ont pas le courage de dénoncer le gouvernement quand il présente quelque chose de mauvais. Lundi soir, les trois partis, représentés au comité des finances et des questions économiques, ont demandé au gouvernement de faire quelque chose pour empêcher la mainmise sur Genstar. Nous risquons maintenant d'adopter une loi qui ne fera rigoureusement rien pour l'empêcher. Si les trois partis étaient d'accord lundi soir là-dessus, nous devrions adopter une loi interdisant de telles mainmises.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, nous traitons aujourd'hui d'un sujet qui préoccupe nos concitoyens depuis de nombreuses années. On a déployé des efforts multiples, semble-t-il, pour présenter une mesure qui protégerait les intérêts des simples citoyens. Mais celles que nous avons eues jusqu'ici ont pratiquement toutes avorté. Je me permets de citer ce qu'ont déclaré MM. William Stanbury, analyste fort connu de la concurrence et professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, et Gill Reschenthaler sur l'expérience canadienne dans ce domaine: